

Lycée Polyvalent Ferdinand Buisson

Baccalauréat Professionnel

Technicien d'Etudes du Bâtiment
Option B : Assistant en Architecture

Baccalauréat
Professionnel

TEB AA Technicien d'Etudes du Bâtiment :
Option B : Assistant en Architecture

Finalités

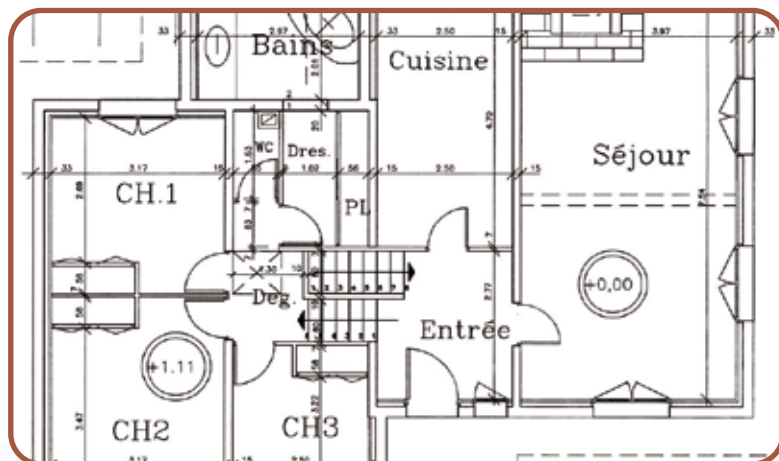
La mission principale du titulaire du Bac Pro TEB AA doit être de traduire graphiquement à des degrés divers d'implication les projets architecturaux dans les entreprises d'architecture et de maîtrise d'œuvre. Il exerce ses compétences dans trois domaines d'intervention principaux :

- Les travaux d'architecture (relevés, esquisses, projets, Dessin Assisté par Ordinateur, traitement d'images, perspectives, maquettes).
- Les études techniques et administratives (constitution de dossiers, quantification et estimation partielle).
- Le suivi de travaux.

Activités

Outre les disciplines d'enseignement général, la formation est axée sur les domaines suivants :

- Technique : projet, technologie, DAO.
- Artistique : arts appliqués, perspectives, maquettes, traitement d'images.
- Réglementaire : droit, urbanisme, réglementation de la construction.





Qualités requises

Soin, précision, rigueur.
Esprit d'équipe, curiosité
Goût pour les activités
de bureau d'études.

Enseignements 32 heures / semaines

PROFESSIONNEL (16h)

Elaboration d'un projet
Offre de prix
Préparation des travaux
Suivi de chantier (en entreprise)
Prévention santé environnement
Gestion et économie d'entreprise

GENERAL (18h)

Français Histoire-Géo 4h30
Maths Sciences 4h
EPS 2h
Anglais 2h
Arts appliqués 1h
Enseignement Général Complémentaire 2h
Accompagnement Personnalisé 2h30

Scolarité

L'enseignement se déroule sur trois années (84 semaines), avec des périodes de formation en milieu professionnel (22 semaines au total).

Poursuites d'études

Avec une forte motivation et un bon dossier scolaire, le titulaire du diplôme peut poursuivre ses études en BTS (bâtiment, étude et économie de la construction, ...) ou en Ecole d'Architecture.

Domaine d'activité

La finalité du Bac Pro TEB AA est l'insertion professionnelle sur des postes de technicien collaborateur en architecture notamment dans les entreprises d'architecture et de maîtrise d'œuvre, ainsi que les collectivités territoriales, dans les grands groupes publics ou privés, les sociétés d'équipement ou d'aménagement du territoire, chez les architectes paysagistes et les architectes d'intérieur.